



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés



Luxembourg, le 5 décembre
2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé.

La Direction de la Santé envoie régulièrement des courriers au corps médical afin de sensibiliser les médecins quant aux diverses journées mondiales ou européennes consacrées à telle ou telle maladie etc.

Or, il me revient que récemment certains de ces courriers ont été adressés aux médecins après la date même de la journée. Ainsi, à titre d'exemple, les médecins ont été informés par courrier du 22 novembre 2017 sur la journée européenne d'information sur les antibiotiques du 18 novembre 2017. Un deuxième exemple est celui de la journée mondiale de l'AVC du 29 octobre 2017, au sujet de laquelle les médecins ont été informés par courrier du 13 novembre 2017.

Au vu de ce qui précède j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Madame la Ministre peut-elle confirmer ces faits?
- Pour quelles raisons le flux d'information n'a-t-il pas lieu en temps utile?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 3 janvier 2018

Concerne: Question parlementaire n° 3502 du 5 décembre 2017 de Monsieur le Député Léon Gloden

Réf. : 822x145a8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3502 du 5 décembre 2017 de Monsieur le Député Léon Gloden concernant "Courrier d'information de la Direction de la Santé".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3502 du 5 décembre 2017 de Monsieur le Député Léon Gloden concernant "Courrier d'information de la Direction de la Santé".

Depuis bon nombre d'années, la Direction de la Santé, Division de la médecine préventive, articule ses campagnes de sensibilisation et d'éducation à la santé autour des journées internationales ou européennes proclamées par l'Organisation mondiale de la santé, la Commission européenne, ou d'autres institutions internationales expertes en santé publique. À ces occasions des actions de terrain et des campagnes médiatiques sont organisées pour rappeler l'importance de la prévention, de la promotion des modes de vie sains et de la réduction des risques, face à certaines maladies et priorités de santé publique. À cette fin, nous faisons généralement parvenir nos nouveaux matériels d'information et de sensibilisation au corps médical et aux partenaires jouant un rôle majeur dans la diffusion de nos messages de prévention.

Ce n'est pas nécessairement lors de ces journées commémoratives, mais à l'occasion de ces journées que nous lançons nos campagnes et éditons certains matériels, l'information et la sensibilisation à ces thématiques se faisant au cours de toute l'année. Rien ne nous oblige en effet de communiquer en amont, ce qui est généralement fait par un communiqué de presse ou une conférence de presse, suivies ensuite par nos campagnes respectives.

En effet, les médecins de première ligne ont un contact privilégié avec les patients et peuvent jouer un rôle capital dans la sensibilisation et la prévention. Il ne s'agit pas seulement de diffuser le matériel lors des journées, mais de contribuer aux efforts d'éducation à la santé, visant à terme des changements dans les comportements néfastes à la santé.